

2013 : EY3

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Gestionnaires des services municipaux regroupés
Conseils d'administration de district des services sociaux

EXPÉDITEUR : Jim Grieve
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance

DATE : Le 20 novembre 2013

OBJET : **Politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants – Allocations par conseil pour 2013-2014 et mise à jour de la politique**

La présente vise à vous fournir des renseignements supplémentaires sur la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants, notamment sur les allocations par conseil pour 2013-2014 ainsi que les nouvelles mesures de flexibilité et de reddition de comptes quant aux locaux ciblés pour le réaménagement. Ces nouvelles précisions s'ajoutent aux renseignements communiqués dans les notes de service 2012 : EL3 du 10 juillet et 2012 : EL4 du 8 novembre.

Contexte

Rappelons que la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants exigeait la collaboration des conseils scolaires, des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS). L'objectif était de déterminer les locaux scolaires déjà agréés pour la garde d'enfants de quatre et cinq ans ou les locaux scolaires non requis à des fins pédagogiques qui pourraient être convertis en locaux pour des enfants plus jeunes durant les journées d'école normales. Les locaux scolaires reconfigurés permettraient aux exploitants de services de garde en milieu scolaire de servir un plus grand nombre d'enfants de moins de quatre ans ou permettraient la réinstallation de programmes communautaires dans des écoles.

Le Ministère a demandé aux conseils scolaires de lui soumettre des plans approuvés conjointement qui déterminent les projets et les conversions à exécuter pendant la première

année de mise en œuvre. Le Ministère a également recommandé de se concentrer sur les projets de réaménagement simples pendant la première année, en gardant les projets complexes pour 2013-2014 ou 2014-2015.

L'examen des prévisions pour la première année a apporté de l'information importante sur les besoins et les plans locaux visant l'utilisation des fonds alloués dans le cadre de la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants. La politique vise à optimiser les locaux agréés pour la garde d'enfants dans des écoles en étendant les services aux enfants de moins de quatre ans durant les journées d'école normales et en utilisant les locaux consacrés à la garde d'enfants d'âge scolaire avant et après l'école. Les analyses et les prévisions du Ministère basées sur les plans locaux montrent que plusieurs conseils scolaires et GSMR/CADSS devraient atteindre, voire dépasser leurs objectifs, tandis que d'autres risquent fort probablement de rester très loin de leurs objectifs.

Nouvelles mesures de flexibilité et de reddition de comptes

Pour tenir compte des préoccupations soulevées, notamment le manque d'espace pour répondre aux besoins locaux de certains conseils scolaires, le Ministère a revu à la baisse les objectifs. Cette nouvelle mesure réduit le nombre de locaux ciblés pour le réaménagement, de sorte que les conseils scolaires et les GSMR/CADSS doivent désormais atteindre au moins 75 % des objectifs de réaménagement des locaux pendant les trois années de mise en œuvre. Par conséquent, les projets qui répondaient à la demande locale, mais qui avaient été écartés en raison de coûts trop élevés peuvent maintenant être retenus. En outre, les conseils scolaires et les GSMR/CADSS qui avaient de la difficulté à atteindre leurs objectifs à cause de contraintes d'espace ont à présent une plus grande marge de manœuvre.

Cependant, pour atteindre le juste équilibre entre une flexibilité accrue et l'utilisation responsable et prudente des fonds publics, le Ministère rajustera son financement proportionnellement aux objectifs réalisés, si le seuil minimal de 75 % n'est pas atteint. Ainsi, les conseils scolaires qui atteignent au moins 75 % des objectifs de réaménagement des locaux ne verront pas leurs allocations rajustées. Les conseils qui atteignent moins de 75 % des objectifs recevront un montant correspondant au pourcentage d'objectifs réalisés, plus une prime correspondant à 25 % du pourcentage d'objectifs atteints. Par exemple, si un conseil atteint 40 % des objectifs, il recevra ce pourcentage en fonds, plus 10 % additionnels (25 % de 40 %), pour un total de 50 % du financement initialement alloué.

Voici l'exemple fictif d'un conseil scolaire qui a reçu 10 millions de dollars pour réaménager 2 000 locaux :

- Si le conseil réaménage au moins 1 500 locaux (75 % de 2 000), son allocation restera la même.
- Si le conseil réaménage 1 300 locaux (65 % de 2 000), il recevra 65 % de son allocation initiale, plus une prime correspondant à 25 % du pourcentage d'objectifs atteints, c'est-à-dire 16,25 % (25 % de 65 %).
 - Le montant rajusté est donc de 8 125 000 \$, soit 81,25 % du financement initial (65 % plus 16,25 %).

Ces changements visent à aider les partenaires locaux et à répondre aux préoccupations relatives au manque d'espace ou aux coûts élevés attribuables à la complexité de certains projets. Les mesures de reddition de comptes visant les conseils scolaires qui n'atteignent pas au moins 75 % de leurs objectifs permettront de réduire les iniquités en limitant les coûts par local. La politique vise à offrir à un maximum d'exploitants de services de garde le soutien dont ils ont besoin pour réorienter leurs programmes, s'harmoniser avec la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et éviter les fermetures de programme.

Puisque la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants est mise en œuvre sur trois ans, le financement actuel sera reconduit en 2013-2014 et 2014-2015. Toute modification demandée sera apportée après l'examen des objectifs atteints, conformément au rapport sur les dépenses réelles qui sera déposé d'ici le 13 novembre 2015. Pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014, si les dépenses en immobilisations d'un conseil scolaire sont inférieures au montant alloué en vertu du Règlement de l'Ontario 136/12 (Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2012-2013 des conseils scolaires), le conseil sera tenu d'utiliser la différence uniquement pour des coûts de projet admissibles, tel que précisé dans le Règlement de l'Ontario 193/10 (Recettes affectées à une fin donnée).

Les fonds devraient être entièrement dépensés d'ici le 31 août 2015, les cibles de réaménagement des locaux devant être atteintes d'ici là grâce à la nouvelle mesure de flexibilité qui fait en sorte que les dépenses admissibles ne seront pas revues. Les conseils scolaires ne peuvent pas reporter les montants en 2014-2015; les fonds inutilisés seront récupérés après l'examen des dépenses et des objectifs atteints d'ici la fin de l'année scolaire 2014-2015. Il incombe aux conseils de planifier leurs dépenses en fonction des nouvelles mesures de flexibilité et de reddition de comptes. Le Ministère proposera des changements aux règlements en 2014-2015 pour autoriser la révision des dépenses admissibles au financement.

Exigences relatives à la mise en œuvre

La présente note de service inclut un nouveau modèle de rapport sur les dépenses réelles de fin d'année scolaire 2012-2013. Ce modèle permet de planifier les réaménagements au cours des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Le modèle de planification et de rapport concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants remplace celui inclus dans la note de service 2012 : EL4. Il sera utilisé jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre. Le modèle contient une nouvelle colonne, Étape du projet, qui sert à préciser si les projets sont terminés, en cours ou prévus. Il contient aussi un bouton macro permettant aux conseils scolaires de créer une nouvelle feuille de travail pour chaque GSMR/CADSS avec lequel ils collaborent.

Des modifications ont été apportées par le lieutenant-gouverneur en conseil aux Règlements de l'Ontario 136/12 (Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2012-2013 des conseils scolaires) et 120/13 (Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2013-2014 des conseils scolaires) en vertu de la *Loi sur l'éducation* afin de rendre compte des mesures de flexibilité et de reddition de comptes ainsi que des allocations de fonds aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 dans le cadre de la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants. Les règlements modifiés, respectivement le Règlement de l'Ontario 293/13 et le Règlement de l'Ontario 294/13, donnent effet aux investissements de fonds et aux nouvelles mesures.

Les dates de production des rapports ont été modifiées. Voici les nouvelles dates fixées :

2012-2013 Dépenses réelles de fin d'année (1 ^{re} année)	2013-2014 Dépenses réelles de fin d'année (2 ^e année)	2013-2014 et 2014-2015 Dépenses prévues (2 ^e et 3 ^e années)	2014-2015 Dépenses réelles de fin d'année (3 ^e année)
À présenter d'ici le 20 décembre 2013	À présenter d'ici le 14 novembre 2014	À présenter d'ici le 28 février 2014 À présenter d'ici le 27 février 2015 si des modifications sont nécessaires	À présenter d'ici le 13 novembre 2015

Le Ministère exige que chaque conseil scolaire présente, conjointement avec le GSMR/CADSS qui correspond, le modèle de planification et de rapport concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants sous forme électronique (Excel) et imprimée (PDF signé par les deux parties) au plus tard le 20 décembre 2013. Veuillez transmettre le formulaire dûment rempli comprenant tous les projets terminés pendant l'année scolaire 2012-2013 à l'attention de :

Ministère de l'Éducation, Division de la petite enfance
900, rue Bay, édifice Mowat, 24^e étage, Toronto (Ontario) M7A 1L2
SFCCC.earlylearning@ontario.ca

Vous devez mettre le modèle à jour en fonction de vos prévisions pour les deuxième et troisième années et en envoyer une copie signée au Ministère au plus tard le 28 février 2014. Les prévisions seront examinées et versées au dossier. Si le Ministère a des questions sur votre plan, son personnel vous demandera des précisions ou vous donnera des instructions. Vous pouvez continuer de mettre à jour le modèle selon les besoins locaux. Toutefois, le modèle sera conservé pour la tenue de dossiers. Une version finale signée du modèle, qui comprendra toutes les conversions effectuées, devra être présentée d'ici le 13 novembre 2015.

Collaboration et prochaines étapes

Avant la publication de la présente note de service, le personnel du Ministère a travaillé avec des représentants clés des municipalités (y compris de la ville de Toronto et de l'Association of Municipalities of Ontario), des représentants des GSMR/CADSS et le Council of Senior Business Officials pour recueillir des commentaires sur la modification proposée à la politique. Aucun problème important n'a été relevé, et la nouvelle mesure réduisant le nombre de locaux ciblés pour le réaménagement a été accueillie favorablement. Toutefois, des questions subsistent quant à la possibilité d'étendre le programme aux nouveaux projets d'immobilisations destinés à la construction de locaux pour la garde d'enfants.

Le modèle de planification joint à la note de service 2012 : EL4 de juillet englobait les projets exclus de la portée des exigences d'admissibilité actuelles de la politique. Or, le modèle révisé de planification et de rapport des deuxième et troisième années ne permettra plus de consigner cette information. Le Ministère continue d'examiner tous les renseignements fournis précédemment sur les besoins relatifs aux nouveaux projets d'immobilisations destinées à la construction de locaux pour la garde d'enfants. Les données recueillies grâce à ce processus servent de base à l'établissement d'un cadre stratégique et de programme distinct pour les nouveaux projets d'immobilisations destinées à la construction de locaux pour la garde d'enfants. Les dépenses de ce type demeurent inadmissibles dans le cadre de la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants.

Le Ministère reconnaît la nécessité de mettre en place une politique visant la réalisation des nouveaux projets d'immobilisations. Il faudra un certain temps pour élaborer une telle politique, particulièrement dans le cas des projets entraînant l'expansion du système et, par conséquent, une possible pression liée au fonctionnement des services. D'autres travaux doivent être effectués pour veiller à ce que toutes les expansions soient planifiées et financées à même les fonds de fonctionnement actuels. Vos commentaires et suggestions à ce sujet sont les bienvenus, car ils nous aideront dans notre démarche visant à augmenter l'accès aux services tout en respectant les budgets établis.

Personnes-ressources du Ministère

Si vous avez des questions sur la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente ou l'agent d'éducation, ou votre conseillère ou conseiller en services de garde d'enfants de la Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance (voir les coordonnées à l'annexe C).

original signé par

Jim Grieve
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance

Copie : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

Conseillères et conseillers en services de garde d'enfants, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, ministère de l'Éducation

Agentes et agents d'éducation, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, ministère de l'Éducation

Bureaux chargés de l'assurance de la qualité et de la délivrance des permis des services de garde d'enfants

Annexes : Annexe A – Allocations et locaux ciblés pour le réaménagement
 Annexe B – Modèle de planification et de rapport concernant les fonds
 d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants
 (politique « Les écoles d'abord »)
 Annexe C – Personnes-ressources de la Direction de la mise en œuvre des
 programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

ANNEXE A – ALLOCATIONS ET LOCAUX CIBLÉS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT

Nom du conseil scolaire	Année scolaire 2013-2014 (en dollars)	Allocation totale (en dollars)	Locaux ciblés pour le réaménagement (nombre de locaux)
Algoma District School Board	219 800	598 000	80
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	179 200	487 600	80
Avon Maitland District School Board	319 500	869 400	144
Bluewater District School Board	142 000	386 400	64
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	209 000	568 600	96
Bruce-Grey Catholic District School Board	106 500	289 800	48
Catholic District School Board of Eastern Ontario	319 500	869 400	144
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	1 195 500	3 253 100	544
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	1 034 600	2 815 200	480
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	597 800	1 626 600	272
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	154 200	419 500	48
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	158 200	430 600	48
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	1 253 700	3 411 400	576
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	639 000	1 738 800	240
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	163 600	445 300	64
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	527 400	1 435 200	240
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	131 900	358 800	48
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	144 000	391 900	48
Conseil scolaire Viamonde	482 800	1 313 800	224
District School Board of Niagara	1 253 700	3 411 400	576
District School Board Ontario North East	156 200	425 000	48
Dufferin-Peel Catholic District School Board	879 100	2 392 000	416
Durham Catholic District School Board	371 900	1 012 000	176
Durham District School Board	541 000	1 472 000	256
Grand Erie District School Board	209 000	568 600	96
Greater Essex County District School Board	887 500	2 415 000	400
Halton Catholic District School Board	379 300	1 032 200	176
Halton District School Board	620 700	1 689 100	288
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	1 069 100	2 909 000	496
Hamilton-Wentworth District School Board	896 600	2 439 800	416
Hastings and Prince Edward District School Board	289 400	787 500	128
Huron Perth Catholic District School Board	177 500	483 000	80
Huron-Superior Catholic District School Board	131 900	358 800	48
Kawartha Pine Ridge District School Board	281 300	765 400	128
Keewatin-Patricia District School Board	275 600	749 800	80

Nom du conseil scolaire	Année scolaire 2013-2014 (en dollars)	Allocation totale (en dollars)	Locaux ciblés pour le réaménagement (nombre de locaux)
Kenora Catholic District School Board	164 300	447 100	48
Lakehead District School Board	410 800	1 117 800	144
Lambton Kent District School Board	639 000	1 738 800	288
Limestone District School Board	179 200	487 600	80
London District Catholic School Board	344 900	938 400	160
Near North District School Board	120 700	328 400	48
Niagara Catholic District School Board	835 800	2 274 200	384
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	120 700	328 400	48
Northeastern Catholic District School Board	157 200	427 800	48
Northwest Catholic District School Board	164 300	447 100	48
Ottawa-Carleton District School Board	1 532 300	4 169 400	704
Ottawa Catholic District School Board	696 500	1 895 200	320
Peel District School Board	1 318 600	3 588 000	624
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	211 000	574 100	96
Rainbow District School Board	608 600	1 656 000	240
Rainy River District School Board	164 300	447 100	48
Renfrew County Catholic District School Board	112 600	306 400	48
Renfrew County District School Board	113 600	309 100	48
Simcoe County District School Board	597 800	1 626 600	272
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	281 300	765 400	128
St. Clair Catholic District School Board	390 500	1 062 600	176
Sudbury Catholic District School Board	356 000	968 800	144
Superior-Greenstone District School Board	158 200	430 600	48
Superior North Catholic District School Board	160 300	436 100	48
Thames Valley District School Board	931 100	2 533 700	432
Thunder Bay Catholic District School Board	131 900	358 800	48
Toronto Catholic District School Board	1 323 300	3 600 900	608
Toronto District School Board	5 293 300	14 403 500	2 432
Trillium Lakelands District School Board	186 000	506 000	80
Upper Canada District School Board	603 500	1 642 200	272
Upper Grand District School Board	344 900	938 400	160
Waterloo Catholic District School Board	473 300	1 288 000	224
Waterloo Region District School Board	1 048 100	2 852 000	496
Wellington Catholic District School Board	102 500	278 800	48
Windsor-Essex Catholic District School Board	745 500	2 028 600	336
York Catholic District School Board	1 555 300	4 232 000	736
York Region District School Board	2 130 000	5 796 000	1 008